MASSÉRAC - GUÉMENÉ

" who have 8/03/19

QUALITÉ DE L'EAU. métabolites U esticides pourraient de nouveaux être recherchés

Le collectif Sans pesti-cides du secteur de Gué-mené-Penfao a pu visiter l'usine d'eau potable de Massérac et échanger avec ses responsables, fin-février.

Le collectif Sans pesticides (CSP) de Guémené-Penfao se bat depuis de nombreux mois pour faire reconnaître la mauvaise qualité de l'eau potable qui dessert ce secteur et obtenir des actions concrètes des élus locaux pour résoudre le problème.

Le 28 février, quatorze de ses membres ont pu effectuer une visite de l'usine de traitement d'eau potable de Massérac et rencontrer les responsables de sa gestion : parmi eux, le président du Syndicat intercommunal d'assainissement de l'eau potable (SIAEP) de Massérac, Fabrice Sanchez, qui est aussi maire de la commune : deux techniciens de Veolia et le directeur d'Atlantic'Eau, le service public en charge du transport et de la distribution de l'eau potable en Loire-Atlantique.

Les exigences du collectif Sans pesticides

Le collectif Sans pesticides a profité de cette réunion pour redire aux responsables ses deux principales « exigences »:

« Le premier point c'est d'obtenir pour toutes les

communes, et tous leurs habitants, la distribution d'une eau au-dessous des limites de qualité, sans pesticides et autres polluants, ce qui veut dire la mise en place de plusieurs mesures curatives. »

Parmi elles, les militants réclament notamment « la distribu-

tion d'eau de source en bou-teilles pour tous les habitants de la zone concernée », la » mise à jour de la liste des molé-cules avec prise en compte de la totalité des pesticides et de leurs métabolites utilisés sur le péri-mètre concerné dans les analyses mensuelles «, ou encore l'arrêt du projet de forage d'un troi-sième puits sur la zone de cap-tage de Massérac « vu le taux de pollution actuel ».

Le président du SIAEP répond point par point « La deuxième exigence c'est la sauvegarde du site de Massérac avec interdiction de l'utilisation des pesticides sur la zone de captage étendue aux bassins-versants concernés et contrôle permanent de l'application cette interdiction. »

Le président du SIAEP, Fabrice Sanchez, a répondu « point par point » à leurs requêtes, appuyé au besoin par les explications des techniciens. Ainsi, concernant la distribution d'eau en bouteille, il a répondu par la négative,



La délégation du collectif devant l'usine de traitement des eaux

l'ARS (Agence régionale de santé) «. en argumentant : « L'eau est considérée conforme par

lites à rechercher
Concernant la recherche
de nouveaux métabolites
lors des analyses mensuelles
de l'eau, le CSP indique: « Fabrice Sanchez va demander
des devis, dont un à un laboratoire très perfectionné à
Lyon, pour rechercher en plus
de ce qui est actuellement
recherché, 1 métabolite du

prosulfocarbe (substance la plus présente), 1 métabolite du chlormequat chlorure et 1 métabolite du chlorothalonil.

Tous les autres métabolites des autres molécules ne sont pas analysables. »

Des démarches ont aussi été entreprises auprès du sous-préfet de Redon pour obtenir l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones régulièrement inondées de La Chapelle-Brain : cette commune d'ille-et-Vilaine fait en effet partie de la zone de captage du SIAEP de Massérac, mais n'est pas concernée par l'arrêté dans ce sens pris dès 2017 par le pré-fet de la Loire-Atlantique.

Besoin de la coopération de l'Ille-et-Vilaine
« C'est notre problème :
nous sommes à cheval sur deux départements, rappelle Fabrice Sanchez. Or, du côté de La Chapelle-Brain, les agriculteurs continuent à cultiver du mais – avec utilisation de produits phytosanitaires – sur

ces zones. » Quant à la demande d'arrêt du projet du troisième puits, le

président estime qu'elle serait contre-productive. Outre sa nécessité pour assurer les quantités d'eau requises par la population concernée par le SIAEP (notamment lorsque l'un des deux autres puits est à l'arrêt, comme c'est le cas actuellement du puits n°2, à cause de la qualité trop médiocre de l'eau captée), ce projet de 3e forage possède « un autre intérêt : il permettra de mettre en place un nouveau périmètre de protection de la zone de captage, avec l'établissement de nouveau périmètre. Une enquête est en compte tous les marais de Massérac, dans ce nouveau périmètre. Une enquête est en compte le souhait des élus des huit communes adhérentes au SIAEP (Massérac, Pierric, Conquereuil, Derval, Marsac-sur-Don et Saint-Nicolas-de-Redon) concernant colas-de-Redon) concernant l'extension du périmètre de protection...»

Fabrice Sanchez a d'ailleurs invité le collectif sans pesticides à une présentation, en avril 2019, de ce rapport de l'hydro-

Cécile Rossin